Page: 1/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 16.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: SOJA RESPONSE (AERO)
- · Code du produit: 12230001
- · UFI: 3G06-80PN-800S-EJ8O
- · 1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Lubrifiant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710 BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395 IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061 UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



Page: 2/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SOJA RESPONSE (AERO)

(suite de la page 1)

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

*Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.* 

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

· Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 74-98-6	propane	10-25%
EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5	Tress. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	` * ′	
CAS: 106-97-8	butane (<0,1 % de butadiène (203-450-8)) (*)	10-25%
EINECS: 203-448-7	♦ Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 601-004-00-0	Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx		
CAS: 75-28-5	et isobutane (< 0,1 % de butadiène (203-450-8)) (*)	1-2,5%
EINECS: 200-857-2	♠ Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 601-004-00-0	Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx		

Indications complémentaires: (\*) ZZS, 34 : Butaan is alleen ZZS als dit 0,1 % of meer butadieen (203-450-8) bevat

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone

Brouillard d'eau

(suite page 3)

Page: 3/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SOJA RESPONSE (AERO)

(suite de la page 2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir scénario d'exposition

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 74-98-6 propane

VL Valeur à long terme: 1000 ppm

CAS: 106-97-8 butane (<0,1 % de butadiène (203-450-8)) (\*)

VL Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm

CAS: 75-28-5 et isobutane (< 0,1 % de butadiène (203-450-8)) (\*)

VL Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 4)

#### Page: 4/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SOJA RESPONSE (AERO)

(suite de la page 3)

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

· Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistant aux solvants

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux/du visage



· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique Aérosol

· Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: Non déterminé. Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1,5 Vol % (CAS: 106-97-8 butane (<0,1 % de butadiène (203-450-

· Supérieure: 10,9 Vol % (CAS: 74-98-6 propane)

-97 °C · Point d'éclair · Température de décomposition: Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

Entièrement miscible · l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

3.500 hPa (CAS: 74-98-6 propane) · Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:  $0,766 \text{ g/cm}^3$ · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 50,4 % 50,40 % Swiss VOC:

0,0% Teneur en substances solides:

(suite page 5)

*Page* : 5/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SOJA RESPONSE (AERO)

	(suite de la page 4)
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut
	éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflamma	bles
au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page: 6/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SOJA RESPONSE (AERO)

(suite de la page 5)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: En général non polluant

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -
- · Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR 1950 AÉROSOLS · IMDG AEROSOLS
- · IATA AEROSOLS, flammable
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class 2.1 Gaz. · Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

• **No EMS:** F-D,S-U

• Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

• Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for

division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

Page: 7/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SOJA RESPONSE (AERO)

	(suite de la page
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux	
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	IL
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
~	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0
- · · · ·	Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS02

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

*P211* Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

#### Page: 8/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SOJA RESPONSE (AERO)

(suite de la page 7)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50,4

- · Classe de pollution des eaux: En général non polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Date de la version précédente: 08.03.2023
- · Numéro de la version précédente: 10
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE.FR

(suite page 9)

Page: 9/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: SOJA RESPONSE (AERO)

(suite de la page 8)

### Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition Pour le produit
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Aérosol
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.
- · Mesures personnelles de protection Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- · Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N<sup>2</sup>est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE.FR